

Conseil Municipal de Manneville-sur-Risle

**Procès-verbal
de la séance du jeudi 11 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Séance : 11/01/2024	Présent.e.s	Isabelle DUONG Maire, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Philippe BERTOIS, Nadine PICHON, Adjoints, Carole ROGERS, Patrick NUTTENS, Jean DUREL, Christiane RIOU, Bertrand MAROUSEZ, Yannick TANGUY, Séverine CAMUS, Claudine MENTION, Kenny ROJAS, Conseillers Municipaux.
Convocation : 04/01/2024		
Nombre de conseillers : 18	Pouvoirs	Nathalie NOËL à Isabelle DUONG Karim BENBACHIR à Nadine PICHON
Nombre de présents : 14	Excusés	Sandrine AUDET et Christophe MARTIN
Nombre de votants : 16	Secrétaire de séance : Bertrand MAROUSEZ	

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire procède à l'appel et constate que **le quorum est atteint.**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le **procès-verbal** de la séance du 14 décembre 2023.

- Subvention exceptionnelle au comité de jumelage Manneville sur Risle / Bunsoh

Madame le Maire annonce aux conseillers qu'une délégation du comité de jumelage composée de la présidente et du maire honoraire (Alain Noël) va se déplacer fin janvier à Bunsoh en Allemagne pour rendre un dernier hommage à Monsieur Peter Maume, décédé le 23/11/2023.

Elle explique que Messieurs Peter Maume et Alain Noël avaient signé le 07 juillet 1985 la charte entre les deux communes.

Le comité de jumelage sollicite une subvention exceptionnelle pour contribuer aux frais engagés pour ce déplacement (estimés à 900 €).

DELIBERATION n° 20240111-01 :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par le comité de jumelage Manneville-sur-Risle / Bunsoh pour un déplacement à Bunsoh en Allemagne pour un hommage officiel au cosignataire de la charte du jumelage entre nos deux communes ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser une subvention exceptionnelle au comité de jumelage Manneville-sur-Risle / Bunsoh pour un montant de 300 €.

- autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Création de circuits balisés VTT et Gravel* par l'Association Cyclotourisme de Pont-Audemer (ACPA)

Madame le Maire indique que l'Association Cyclotourisme de Pont Audemer souhaite proposer aux pratiquants VTT et Gravel¹, des circuits balisés, ouverts toute l'année, autorisés et accessibles. Ces parcours seront intégralement fléchés et classés par niveau de difficulté grâce à une signalétique réglementée.

Le coût de ce projet, soutenu par la Fédération Française de Vélo (FFV) et la CCPAVR, s'élève à environ 14 000 €.

Un des circuits passe sur la commune. Le club demande la validation du tracé sur la commune et sollicite une aide financière de 200 €.

DELIBERATION n° 20240111-02 :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet exposé ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de création de circuits vélo sur la commune.
- décide d'attribuer et de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association Cyclotourisme de Pont Audemer pour soutenir ce projet.
- autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur des parcelles appartenant à la commune

Madame le Maire rappelle qu'en 2016, plusieurs conventions de servitude ont été signées entre GRDF, et la commune ou des personnes physiques alors propriétaires de parcelles devenues depuis des voiries appartenant à ce jour à la commune.

Afin de faire publier ces conventions de servitude au profit d'ENEDIS (ex ERDF) au Service de la Publicité Foncière, le notaire en charge de ce dossier sollicite le conseil municipal afin d'autoriser Madame le Maire à signer les actes authentiques constatant ces conventions de servitudes sur des parcelles dont la commune est à ce jour propriétaire.

DELIBERATION n° 20240111-03 :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que des servitudes au profit d'ENEDIS existent sur les parcelles appartenant à la commune listées ci-après : C 1030 ; C 1032 ; C 1034 ; C 1036 ; A 446 ; A 448 ; A 449 ; A 294 ; ZD 79 ; ZD 91 ; ZD 93 ; ZD 170 et ZD 223 ;

Considérant que des conventions de servitudes, signées entre ERDF et la commune ou des particuliers nécessitent une régularisation par une publication au Service de Publicité Foncière ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer les actes authentiques constatant les servitudes au profit d'ENEDIS sur les parcelles suscitées, dont la commune est à ce jour propriétaire.

¹ Gravel : vélo à mi-chemin entre le vélo de route (le cadre) et le VTT (pour les roues) permettant d'alterner entre chemins et route.

- Informations diverses

Décisions du Maire par délégation du conseil municipal

Madame le Maire informe le conseil de deux décisions afin de pouvoir deux dossiers de demandes de subventions auprès de la préfecture.

1. Demande de subvention pour la mise en place d'un système de vidéoprotection (étude et phase 1)

La commune va missionner un bureau d'études spécialisé pour établir la faisabilité technique et financière du déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune.

La commune démarrera la mise en place d'un système de vidéoprotection par l'installation du matériel d'enregistrement en mairie et l'équipement d'un premier emplacement, à proximité de la mairie, de l'école, du parc de jeux pour enfants et du plateau sportif, et au croisement d'axes de circulation entre Pont-Audemer et la campagne environnante.

La commune présente le plan de financement suivant et sollicite les subventions auprès des organismes compétents.

Dépenses	H.T.
Matériel Vidéosurveillance	7 215 €
Matériel d'enregistrement	4 878 €
Installations	8 500 €
Etude	3 115 €
TOTAL	23 708 €

Recettes	H.T.	%
Département de l'Eure	4 741 €	20 %
DETR	9 483 €	40 %
Fonds de concours CCPAVR	4 741 €	20 %
Autofinancement	4 743 €	20 %
TOTAL	23 708 €	100 %

2. Demande de subvention - ECOLE MATERNELLE : Fourniture et pose d'éclairage LED

La fourniture et la pose de 32 dalles LED permettra le passage en éclairage LED de la salle de classe maternelle, du vestiaire et de la salle de motricité de l'école.

La commune présente le plan de financement suivant et sollicite les subventions auprès des organismes compétents.

Dépenses	H.T.
Fourniture et pose	3 040,00 €
TOTAL	3 040,00 €

Recettes	H.T.	%
DETR/DSIL	1 216,00 €	40 %
Autofinancement	1 824,00 €	60 %
TOTAL	3 040,00 €	100 %

Logements en location-accession

Madame le Maire explique que Habitat Coopératif de Normandie (HCN) commercialise 8 pavillons de type T4 en PSLA (location-accession) dans la résidence l'Orée du bois.

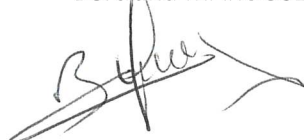
Une réunion publique s'est tenue mardi 9 janvier en mairie afin de présenter les avantages et les conditions de ce dispositif. Les personnes intéressées peuvent prendre rendez-vous pour une présentation détaillée et une étude de leur dossier.

Ce projet ne pourra se concrétiser que si HCN parvient à commercialiser au moins 3 pavillons sur 8 d'ici quelques mois.

Madame le Maire clôt la séance à 19h45.

La prochaine séance est fixée au vendredi 23 février 2024 à 18h30.

Le secrétaire de séance
Bertrand MAROUSEZ



Le Maire,
Isabelle DUONG

